



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
Tenue le mardi 6 septembre 2022 à 20 h, à la salle du conseil municipal,
Située au 75, route Saint-Gérard au Collège de Saint-Damien.**

Sont présents : M. Normand Mercier, conseiller siège #1
Mme Annick Patoine, conseillère siège #2
Mme Line Fradette, conseillère siège #3
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier. M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6 est absent.

1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20 h

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2022-09-01

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

- 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} août 2022.**
- 4. Adoption des dépenses d'août 2022.**
- 5. Dossier(s) – administration**
 - 5.1 Décompte progressif no 3 de l'asphaltage et réfection du rang Trois-Pistoles sur 1 600 mètres.
 - 5.2 Décompte progressif no 2 de la réfection du rang de la Pointe-Lévis sur 1 900 mètres.
 - 5.3 Demande de révision d'évaluation, secteur des Pavillons.
 - 5.4 Nomination d'un représentant pour l'OMH.
 - 5.5 Gestion de l'eau potable et des eaux usées, aide financière.
 - 5.6 Fondation Saint-Joseph de l'Espérance, assurance des bénévoles.
- 6. Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement**
 - 6.1 Appui à la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance.
 - 6.2 Offre de services, aménagement à la Maison mère.
 - 6.3 Parc des Sœurs, blocs pour l'agora.
 - 6.4 Citation patrimoniale du site de la Maison mère.
- 7. Dossiers(s) – services publics**
 - 7.1 Appui à la municipalité de Saint-Philémon, commerces de proximité.
 - 7.2 Réfection du rang de la Pointe-Lévis, phase 2.
- 8. Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**
 - 8.1 Ouverture de l'aréna J.E. Métivier.
 - 8.2 Achat de gazebos.



8.3 Étude d'avant-projet relocalisation de la bibliothèque municipale, offre de service. (Ajout)

9. Correspondance et information

- 9.1 Suivi du développement du Parc des Sœurs.
- 9.2 Suivi du développement du Domaine du Lac-Vert.
- 9.3 Suivi du développement de la Maison mère.
- 9.4 Demande de l'ESSD, activité du 4 km.
- 9.5 Demande de l'école primaire, « Dans mon environnement, je pousse ».
- 9.6 Fond régions et ruralité volet 4, aménagement d'une aire de jeux d'eau.
- 9.7 Formation sur le nerprun bourdaine.

10. Période de questions.

11. Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement

2022-09-02

3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} août 2022

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 1^{er} juillet 2022 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

2022-09-03

4- Adoption des dépenses d'août 2022

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de **1 054 437.20 \$** et des salaires de **112 146.22 \$** en date du 6 septembre 2022 pour les dépenses d'août 2022.

Adopté unanimement

5- Dossier(s) - administration

2022-09-04

5.1 Décompte progressif no 3 de l'asphaltage et réfection du rang Trois-Pistoles sur 1 600 mètres

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal approuve le décompte progressif no 3 de l'asphaltage et réfection du rang Trois-Pistoles sur 1 600 mètres au montant de 30 844.76 \$.

Adopté unanimement

2022-09-05



5.2 Décompte progressif no 2 de la réfection du rang de la Pointe-Lévis sur 1 900 mètres

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal approuve le décompte progressif no 2 de la réfection du rang de la Pointe-Lévis sur 1 900 mètres au montant de 712 812.03 \$.

Adopté unanimement

5.3 Demande de révision d'évaluation, secteur des Pavillons

Le bureau d'évaluation de la MRC a reçu une demande de révision d'évaluation pour les immeubles du secteur des Pavillons concernant la valeur du nouveau rôle d'évaluation pour les années 2022, 2023 et 2024. Une proposition sera faite par l'équipe d'évaluateur de la MRC.

2022-09-06

5.4 Nomination d'un représentant pour l'OMH

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal nomme M. Jean-Louis Thibault, conseiller comme représentant municipal à l'OMH de Saint-Damien.

Adopté unanimement

5.5 Gestion de l'eau potable et des eaux usées, aide financière

La municipalité va obtenir une somme de 16 059, 04 \$ dans le cadre de notre collaboration pour l'engagement d'une ressource pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées avec la municipalité de Saint-Nérée.

5.6 Fondation Saint-Joseph de l'Espérance, assurance des bénévoles

Le conseil ne peut aller de l'avant avec la demande d'assurance des bénévoles de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance puisque celle-ci n'est pas une organisation municipale.

6- Dossier(s) - aménagement, urbanisme, inspection et développement

6.1 Appui à la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance.

Ce point est reporté ultérieurement.

6.2 Offre de services, aménagement à la Maison mère

Ce point est reporté ultérieurement.

2022-09-07



6.3 Parc des Sœurs, blocs pour l'agora

CONSIDÉRANT QUE les personnes en charge du projet recommandent d'apporter les modifications suivantes sur le plan initial de l'agora au Parc des Sœurs notamment pour des raisons de fonctionnalité et de sécurité :

- ajout d'un escalier central
- éclairage dans les marches
- fermer les ouvertures dans les murets

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une évaluation des coûts supplémentaires engendrés par ces modifications par Richard Lamontagne paysagiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu :

QUE la municipalité accepte les coûts supplémentaires pour l'achat de blocs au coût de 8 000 \$ + les taxes pour l'agora au Parc des Sœurs.

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du Parc des Sœurs.

Adopté unanimement

6.4 Citation patrimoniale du site de la Maison mère

Le conseil municipal réfléchi à la possibilité de citer la Maison mère pour conserver le cachet historique du bâtiment. Par le fait même, la Société Historique de Bellechasse pourrait avoir accès à du financement pour le développement de projets futurs.

7- Dossiers(s) – services publics

2022-09-08

7.1 Appui à la municipalité de Saint-Philémon, commerces de proximité

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Saint-Philémon concernant les commerces de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à la résolution de la municipalité de Saint-Philémon qui dénonce l'interdiction qui lui est légalement imposée d'acheter le moindre bien au seul dépanneur local étant donné qu'il appartient à l'un de ses conseillers;

CONSIDÉRANT QUE cette réglementation peut mettre en péril l'avenir du commerce local dans plusieurs régions de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland appuie la municipalité de Saint-Philémon dans sa démarche concernant les commerces de proximité appartenant à un élu municipal.

Adopté unanimement



7.2 Réfection du rang de la Pointe-Lévis, phase 2

Le conseil municipal est unanime pour repousser la phase 2 de la réfection du rang de la Pointe-Lévis en 2024. Donc, la demande au programme d'aide financière est remise en 2023.

8- Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

8.1 Ouverture de l'aréna J.E. Métivier

Le maire informe que l'aréna J.E. Métivier sera ouvert à partir du vendredi 30 septembre prochain.

2022-09-09

8.2 Achat de gazebos

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland procède à l'achat d'un gazebo 10 pieds par 20 pieds et de deux gazebos 10 pieds par 10 pieds pour la présentation de ses activités extérieures;

QUE celle-ci se procure ces gazebos auprès de l'entreprise « MDM », au montant de 4 535 \$ excluant les taxes et l'identification des trois gazebos.

Adopté unanimement

2022-09-10

8.3 Étude d'avant-projet relocalisation de la bibliothèque municipale, offre de service

CONSIDÉRANT QUE la municipalité analyse présentement la possibilité de relocaliser la bibliothèque municipale dans le Centre sectoriel des Plastiques tout comme la Maison de la Culture de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'une étude d'avant-projet conforme et effectuée par un architecte doit être déposée au ministère de la Culture le plus tôt possible considérant les délais d'analyses, afin d'obtenir du financement pour le projet d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture est accompagnée par la firme « Marie-Josée Deschênes Architectes » et que cela faciliterait l'avancement du dossier si la municipalité travaillait avec le même professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme « Marie-Josée Deschênes Architectes » pour les services suivants :

- Visites d'expertises et relevé topographique;
- Analyse des besoins;
- Analyse des espaces et du Code de construction du Québec et étude de conformité du bâtiment;
- Plans conceptuels à l'échelle;
- Rapport d'avant-projet préliminaire 60% et estimation des coûts de travaux (Unifomat II niveau 3);



-
- Rapport d'avant-projet final 100% et estimation des coûts de travaux (Unifomat II niveau 4);
 - Dépôt du rapport au ministère de la Culture et des Communications.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de « Marie-Josée Deschênes Architectes », pour la réalisation d'une étude d'avant-projet au coût de 8 000 \$ + les taxes.

Adopté unanimement

9- Correspondance et information

9.1 Suivi du développement du Parc des Sœurs

Le conseiller Normand Mercier fait un résumé de l'avancement des travaux au Parc des Sœurs. Le quai flottant est installé depuis la semaine dernière, la passerelle devrait être installée dans quelques semaines et l'agora devrait également être finalisée d'ici la fin septembre.

9.2 Suivi du développement du Domaine du Lac-Vert

Le conseiller Simon Bissonnette explique que les plans finaux de la Maison Saint-Bernard seront livrés d'ici peu. De plus, le comité travaille sur la réfection du système de chauffage pour en retirer des économies substantielles à court terme. Finalement, la réfection de l'Ermitage devrait être terminée au cours du mois d'octobre. Celle-ci pourra accueillir un maximum de 16 personnes sous forme de location à court terme.

9.3 Suivi du développement de la Maison mère

Le directeur général souligne que les procédures juridiques avancent comme prévu pour les signatures des actes de donation au cours de l'automne.

2022-09-11

9.4 Demande de l'ESSD, activité du 4 km

CONSIDÉRANT QUE le 14 octobre 2022, l'école secondaire de Saint-Damien organise son activité du 4 kilomètres de la santé sur une section de la route Saint-Gérard, entre l'école secondaire jusqu'à l'intersection du Neuvième Rang, entre 11 h et 13 h;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur sollicite la permission de la municipalité afin de pouvoir utiliser ce tronçon de route;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur se charge d'aviser la Sûreté du Québec pour qu'elle assure la surveillance sur cette section de route;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur se charge d'informer les résidents de la route Saint-Gérard.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil autorise les dirigeants et organisateurs de cette activité à utiliser la section précitée de la route Saint-Gérard, entre 11 h et 13 h, le 14 octobre 2022.

Adopté unanimement

2022-09-12

9.5 Demande de l'école primaire, « Dans mon environnement, je pousse »

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu que le conseil autorise le don d'un bac de compostage à l'école primaire dans le cadre de son projet « Dans mon environnement, je pousse ».

Adopté unanimement

9.6 Fond régions et ruralité volet 4, aménagement d'une aire de jeux d'eau

La municipalité a reçu une somme de 50 000 \$ pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité.

9.7 Formation sur le nerprun bourdaine

Une formation sur la détection et la lutte contre le nerprun bourdaine aura lieu le 15 septembre prochain. Deux de nos employés municipaux participeront à cette formation.

10- Période de questions

2022-09-13

11- Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Line Fradette que la séance soit levée à 20 h 25.

Sébastien Bourget, maire

Vincent Drouin, secrétaire-trésorier